

LE DELEGUE

du personnel

7^e ANNEE. — MENSUELRédaction : 213, rue Lafayette — PARIS (10^e)

En préparant le 32^e CONGRÈS de la C.G.T.

les travailleurs s'unissent dans l'action et remportent des succès sensibles

D EPUIS le début de l'année, depuis les ordonnances gaullistes, le pouvoir d'achat des travailleurs s'est encore détérioré. Selon les indices officiels, les hausses de prix intervenues depuis fin décembre se traduisent par la hausse de 6,2 % du budget-type de la Commission Supérieure des Conventions Collectives.

Et pourtant, on peut penser que toutes les conséquences des mesures décidées en décembre et janvier ne sont pas encore répercutées. La baisse saisonnière joue actuellement sur les légumes et un peu sur le vin.

Mais il demeure que la hausse enregistrée même par le budget-type est inférieure à la réalité.

Aux conséquences de la hausse des prix, il faut ajouter celles résultant des mesures, telles la franchise de 3.000 francs par semestre sur les remboursements de la Sécurité Sociale et l'augmentation des impôts, etc...

Ces effets n'apparaissent pas dans le calcul du budget-type, pas plus que dans aucun indice. Bien souvent vient s'ajouter la diminution des horaires, amputant considérablement les salaires, quand ce n'est pas le chômage partiel ou total.

Ainsi, cette aggravation vient détériorer encore la situation mauvaise que nous connaissions depuis des années.

La gêne s'installe de plus en plus dans les foyers. La situation des travailleurs les moins payés est devenue extrêmement pénible.

Dans le même temps, les bénéfiques capitalistes n'ont cessé d'augmenter dans des proportions croissantes.

Les bilans commencent à être connus pour l'année 1958. Ils sont tous en progression, comme les années précédentes, et dans des proportions encore plus grandes. Les capitalistes savent faire jouer, pour eux, l'échelle mobile.

Donnons 2 exemples pris entre mille :

PECHINEY : 2 milliards 569 millions de bénéfices avoués (soit + 200 millions sur 1957)
23 milliards d'investissements.
5 milliards 290 millions d'amortissements.

SIMCA : 1 milliard 551.665.787 de bénéfices contre 1 milliard 196.466.013 en 1957.

Ceci illustre bien que l'appauvrissement des masses populaires est bien la rançon de cette accumulation de profits capitalistes sans précédent.

Ainsi, les revendications des travailleurs apparaissent plus que jamais justifiées et réalisables et c'est pourquoi doit se développer la lutte, notamment pour :

— **Augmentation générale des salaires, traitements, pensions et retraites, de telle sorte qu'il n'y ait pas de salaires inférieurs à 180 francs de l'heure.**

— **Satisfaction aux revendications des chômeurs.**

— **Abrogation des ordonnances portant atteinte à la Sécurité Sociale et aux autres avantages acquis et à leur amélioration.**

— **Aboutissement de toutes les revendications élaborées dans chaque corporation et chaque entreprise.**



— Trois et deux... cinq.

— Non, trois et deux... un comme unité.

Les luttes ont pris une extension importante

Elles traduisent un profond et large mécontentement populaire.

Elles se développent dans chaque profession, sur des bases revendicatives et des formes d'action adaptées à chacune d'elles.

Après les journées de grève des Marins et Officiers, il y a eu les journées revendicatives du Bâtiment, des Travailleurs de l'Etat, des Industries Chimiques, puis la semaine d'action des Employés de Banque, la manifestation des Employés d'Assurances devant le siège patronal, la grève des autobus parisiens, celle de la R.T.F., de la Mutualité Agricole, la journée de délégation des Mineurs, la grève de 2 heures de la Sécurité Sociale...

Sur le plan des régions, les luttes prennent aussi une ampleur remarquable. Dans le Nord, 65.000 travailleurs ont débrayé en mars ; 35.000 dans la Loire ; 8.000 à Grenoble ; 7.000 à Sochaux, 8.000 à Lorient, etc...

Une caractéristique importante est à souligner : c'est le fait du développement de puissantes manifestations de rue.



A Brest : 10.000 travailleurs sont descendus dans la rue ; 15.000 à Saint-Nazaire ; 10.000 à Nantes ; 5.000 à Lorient ; 12.000 dans la Loire ; 5.000 à Mulhouse ; 8.000 à Grenoble. A Bordeaux, Sochaux, Paris et dans bien d'autres villes aussi, c'est dans la rue, devant les sièges patronaux ou les préfectures que les travailleurs manifestent.

Un autre fait significatif est le développement de l'action unie à l'échelle de trusts entiers, sur des bases revendicatives adaptées, dans des formes d'action également adaptées à l'état d'esprit et aux possibilités d'unité.

Il en est ainsi dans des trusts comme KHULMANN, RHONE-POULENC, UGINE, où ont lieu des journées d'action.

Ainsi, la lutte se développe sur le plan des professions avec des bases propres à la corporation et aussi bien sur des bases plus générales de revendications interprofessionnelles.

La défense de la Sécurité Sociale et des Allocations Familiales a joué un grand rôle dans le développement de l'action unie. Les meetings tenus dans l'unité ne se comptent plus, les pétitions prennent de plus en plus d'ampleur, les délégations auprès des pouvoirs publics se multiplient.

La journée du 19 avril vient également d'apporter une contribution à l'élargissement de ces actions.

Autre caractéristique de l'évolution de l'état d'esprit, c'est le peu de succès de la récente tournée de De Gaulle, notamment dans la classe ouvrière. Les exemples que nous citons d'autre part démontrent cet insuccès.

De nouvelles actions sont en préparation

Elles vont avoir une grande résonance.

Les Roulants de la S.N.C.F. préparent l'arrêt du travail pour le 6 Mai ; dans le papier-carton, la Région Normande prépare un arrêt de 24 heures et la Région Parisienne appelle à l'action. Les Métallos de la Région Parisienne préparent une journée revendicative le 29 avril, lancée par la C.G.T., ainsi que ceux de Lyon dans l'unité C.G.T.-C.F.T.C. Ceux du Bassin de la Sambre et du Valenciennois se préparent à la lutte. Et ce ne sont là que quelques exemples.

TOUT CELA DEMONTE QUE NOUS AVONS BIEN MAINTENANT UNE LARGE EXTENSION DES LUTTES PAR LEUR DEVELOPPEMENT, D'UNE PART, SUR LE PLAN DEPARTEMENTAL, D'AUTRE PART, SUR LE PLAN INTERPROFESSIONNEL, LUTTES QUI ENTRAINENT DES COUCHES DE TRAVAILLEURS TRES LARGES, CERTAINES MEME INHABITUELLES.

L'unité d'action fait un bond en avant

Nous arrivons maintenant à **74 départements** où des rapports d'unité existent, dont :

- 74 avec la C.F.T.C. contre 58 en 1958 (1).
- 32 avec F.O. contre 27 en 1958.
- 36 avec les Enseignants contre 22 en 1958.
- 8 avec la C.G.C.

Sur la base des **Fédérations**, il y a aussi une nette extension. Il y a des accords ou des rapports d'unité établis dans 17 corporations à l'échelon national, dont :

- 17 avec la C.F.T.C. contre 16 en 1958.
- 11 avec F.O. contre 7 en 1958.
- 5 avec la C.G.C. contre 3 en 1958.

Sur le plan des départements, dans 69 cas, les rapports d'unité portent sur la défense de la Sécurité Sociale et des Allocations Familiales. Dans 41, les accords s'étendent à des revendications plus générales (augmentation des salaires, zones, lutte contre le chômage, pour la présence de **toutes** les organisations dans les discussions, etc...). Dans 6 (ARDECHE, DROME, EURE, MAINE-ET-LOIRE, VIENNE, CHARENTE), les accords s'étendent à la **PAIX EN ALGERIE** par une solution négociée.

Sur le plan des Fédérations, on note la progression d'ensemble, mais aussi le fait que le nombre d'accords avec F.O. passe de 7 à 11. Il faut souligner d'ailleurs le changement d'attitude de F.O., notamment chez les cheminots.

Notons aussi le changement d'attitude de la Fédération C.F.T.C. du TEXTILE qui, pour la première fois, a lancé avec notre Fédération une journée d'action dans la branche du TEXTILE ARTIFICIEL.

A l'échelle des entreprises et des syndicats, l'unité d'action prend une ampleur inégalée. Cette volonté d'unité à la base ne

(1) Par accords en 1958, nous entendons uniquement les accords sur les bases revendicatives conclus avant le 13 Mai 1958.

manque pas d'avoir une répercussion heureuse sur les directions fédérales et départementales.

Pour le 1^{er} Mai aussi, de nombreuses initiatives unitaires ont été prises.

Le Congrès Confédéral F. O. vient de se tenir. Les débats, les décisions prises, le contenu même de ce Congrès ont été le reflet du développement du mouvement d'unité dans le pays.

Sous la pression de la base, deux anti-unitaires forcenés ont été contraints à la démission du Bureau Confédéral. C'est déjà symptomatique.

Mais ce qui l'est plus encore, c'est le recul que la direction confédérale, et Bothereau notamment, ont dû opérer devant le Congrès, en ce qui concerne l'unité d'action.

Il est intéressant, à ce sujet, de noter l'évolution du passage sur l'unité dans la résolution adoptée par le Congrès.

A l'origine, sur proposition du Bureau Confédéral, « l'unité d'action » était condamnée formellement.

Dans une deuxième mouture, le Congrès était appelé à s'opposer (ou à condamner) l'unité d'action.

Et finalement, la résolution votée « met en garde contre les dangers de l'unité d'action ».

Ce qui est bien un recul important par rapport à ce qu'on a connu précédemment.

Sur un autre point également, il y a modification. On se souvient que Bothereau, lors de la Table Ronde de Matignon, avait demandé que s'ouvrent, à l'échelon national, des discussions paritaires en vue d'examiner l'application de l'ordonnance sur l'intéressement. Il présentait par ailleurs cette demande comme un moyen de simplification des fiches de paie et de réduction de la portée des multiples primes.

Or, les décisions du Congrès sont bien différentes. Citons-les : « Réaffirme également qu'il ne peut admettre une politique dite d'intéressement qui serait un moyen d'é luder le problème essentiel : celui de la multiplication des conventions collectives et accords mettant fin au blocage des salaires et de réduction du pouvoir d'achat. ».

« Ce système que pourrait qu'accentuer la prolifération des primes qui faussent la véritable notion du salaire et dont la plupart doivent être intégrées dans le salaire. »

C'est à l'opposé de la position de Bothereau et constitue une affirmation nette des positions de classe, qui nous éloigne singulièrement de l'attitude qu'avait cette organisation il y a quelques années sur les accords de collaboration des classes, et traduit, à n'en pas douter, une modification importante de l'attitude des masses abusées à propos de la pratique de la collaboration des classes.

Enfin, les positions nettes sur l'augmentation des salaires, sur la PAIX EN ALGERIE par « la recherche de la fin du conflit par des négociations sans préalable ni exclusive », sont à coup sûr des aspects qui témoignent de changements réalisés à F.O., dans ses organisations et surtout dans l'attitude de ses adhérents et de ses sympathisants.

De telles décisions et changements d'attitude peuvent et doivent aider au développement de l'unité et de l'action.

Il est certain que, malgré ces réalités très encourageantes quant au développement de l'unité, il ne faut se cacher ni passer sous silence certains agissements qui freinent l'unité.

Il reste des hommes farouchement opposés à l'unité.

Devant le mouvement montant, le gouvernement, inquiet, s'est empressé de convoquer la « Table Ronde ». Les dirigeants de F.O., C.F.T.C. et de la C.G.C. se sont, une fois de plus, prêtés à ces manœuvres dont le but est de tenter de semer des illusions.

De telles parlottes ne permettront pas de régler la question

des revendications et cette « Table Ronde » n'est déjà plus qu'un piètre souvenir pour les travailleurs.

Dans certaines corporations et départements, on assiste à des tentatives pour freiner l'unité et l'action de la part des dirigeants C.F.T.C. Ils voudraient empêcher que le mouvement des masses ne se développe, ne devienne plus puissant.

Dans la Seine, il en est de même, avec les dirigeants de la F.E.N. qui refusent de réaliser l'unité d'action, notamment pour le 1^{er} Mai.

Il importe d'être très attentif à ces problèmes, de voir comment surmonter les difficultés, dans chaque cas, avec l'aide des travailleurs. Pour cela, il ne faut pas manquer de les informer et de porter la critique publiquement quand c'est nécessaire.

Le mouvement des masses pourra mieux se développer, et c'est seulement ainsi qu'il sera possible de faire triompher les revendications.

Déjà des premiers résultats sont obtenus

La bourgeoisie et le patronat pensaient qu'après le coup de force de juin et l'installation du pouvoir fort, ils allaient pouvoir mieux s'opposer aux revendications ouvrières et y résister efficacement.

Or, voilà que maintenant des brèches se creusent dans le mur ainsi dressé.

Dans les corporations les plus diverses, des augmentations de salaires sont arrachées. Dans l'alimentation, pour près de 140.000 travailleurs dont plus de 40.000 femmes ; dans les Banques : 110.000 employés ; les Assurances : 30.000 ; la Sécurité Sociale : 60.000. L'ensemble des cheminots, soit 364.000 ; les 700.000 fonctionnaires ; 359.000 travailleurs des transports ; des dizaines



de milliers de salariés des Métaux, du Bâtiment, du Textile, du Verre, de l'Agriculture ont enregistré des succès, allant parfois à des dizaines de francs de l'heure.

Dans des secteurs où la lutte et l'unité ont pris une extension importante comme chez les Cheminots, à l'E.D.F., aux Travailleurs de l'Etat, le gouvernement a été contraint de reculer. Alors qu'il s'apprêtait à s'attaquer à leurs avantages acquis, il n'a pu encore le faire.

Non seulement, le gouvernement a été contraint de revenir sur certains aspects de l'application des ordonnances de décembre, mais sur ses déclarations et décisions antérieures.

Il est ainsi démontré que, dans les conditions actuelles de l'exercice du pouvoir autoritaire, il est possible d'obtenir des succès appréciables, voire importants.

Vos Délégués du Personnel

vous présentent le

32^e CONGRÈS de la C. G. T.

du 14 au 19 Juin 1959 à IVRY-S-SEINE

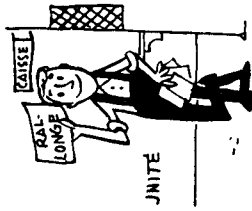
Il sera le reflet des préoccupations, des luttes et des espoirs de
la classe ouvrière.

Il est préparé, dès maintenant, par une **large discussion**, dans les syndicats et sections syndicales de toute la France et de toutes les corporations.

Il fixera un **programme d'action** capable de mobiliser et d'unir tous les travailleurs.

Le projet de programme actuellement discuté dans les syndicats inter-

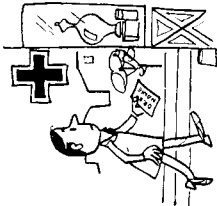
resse tous travailleurs. Voici ses grandes lignes :



Les **RENDICATIONS** économiques et sociales : Augmentation des salaires, traitements, pensions et retraites, ainsi que des Allocations Familiales.



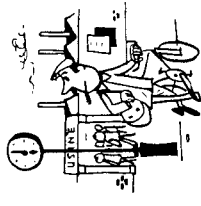
Défense des **LIBERTES SYNDICALES ET DEMOCRATIQUES** ; lutte pour le remplacement du pouvoir personnel par un régime véritablement démocratique.



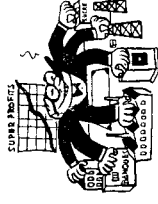
ABROGATION DES ORDONNANCES frappant la **SECURITE SOCIALE** et instituant notamment la retenue de 3.000 fr. par semestre.



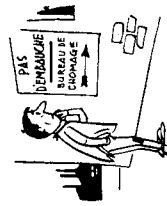
Lutte pour la **PAIX EN ALGERIE**, pour une politique de Paix et de Progrès conforme aux intérêts de la classe ouvrière et de la France.



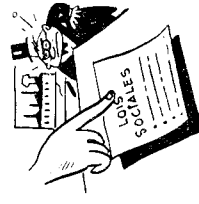
REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL et retour à la **SEMAINE DE 40 HEURES** sans diminution de salaire.



Contre les **MONOPOLES**, pour que les nationalisations soient au service du pays et des travailleurs, pour la nationalisation de tous les secteurs clés de l'industrie.



LUTTE CONTRE LE CHOMAGE, pour le droit au travail et à la vie, contre les licenciements, et défense des revendications des chômeurs.



Application effective des **LOIS SOCIALES** et extension à toutes les catégories de travailleurs.

POUR L'UNITE D'ACTION ET L'UNITE SYNDICALE

(A AFFICHER SUR LES PANNEAUX SYNDICAUX)

La Tournée de de Gaulle

Votre bulletin « LE DELEGUE DU PERSONNEL » a eu, lui aussi, ses informations sur le déroulement du voyage de de Gaulle. Car, si l'on a beaucoup parlé des réceptions officielles, discours, poignées de main, on a peu fait mention — et pour cause — de l'accueil que lui ont réservé les travailleurs. Pourtant, à leur manière, ils avaient préparé la venue du Général.

A SENS, par exemple, de six usines, des pétitions ont été portées à la Sous-Préfecture par une délégation C.G.T. et C.F.T.C. qui a demandé à être reçue par de Gaulle. Elle ne le fut évidemment pas, mais elle a discuté durant une heure sur les revendications avec le Sous-Préfet.

Et parmi les spectateurs, curieux, femmes, enfants, militaires, il fallait les compter les travailleurs !

A AUXERRE, où la ville a pris l'aspect d'un véritable état de siège, tout avait été prévu pour encourager la population à venir : congés dans les administrations, recommandations de pavoiser, libération des ouvriers durant une heure à récupérer, etc... Néanmoins, dans les entreprises (chez GUILLET par exemple) les représentants C.G.T. et C.F.T.C. refusèrent de se rendre aux cérémonies, une affiche fut apposée sur les panneaux syndicaux, un tract distribué dans les usines et les quartiers rappelant d'une part, les promesses faites par de Gaulle, d'autre part, ce qu'il en est advenu.



Et c'est avec un certain soulagement que la population laborieuse de l'Yonne a vu la caravane partir pour la NIEVRE. Mais là aussi, les travailleurs manquaient au rendez-vous : 700 ouvriers de l'usine de produits chimiques S.P.C.C. à CLAMECY, 2.000 de l'aciérie de Imphy s'étaient prononcés contre la participation aux cérémonies officielles, ainsi que l'U.F.A.C., les anciens prisonniers de guerre, plusieurs municipalités, le secrétaire de la section socialiste de Nevers, les parents d'élèves, etc... C'est donc devant le même public surtout fait de curieux que se déroulait le même cérémonial.

A MONTLUÇON, selon la presse locale « bien-pensante », l'annonce de la venue du général de Gaulle « n'avait pas suscité de mouvements d'optimisme ». Et cette même presse pouvait sans se tromper, parler d'accueil « discret ».

Il y avait pourtant le morceau de choix : la visite chez DUNLOP où la direction avait invité les travailleurs « à assister au départ du Président de la République... sans subir aucune perte de salaire du fait de ce déplacement ». Les pressions n'avaient pas manqué non plus, « l'appel à la figuration » pour les actualités, les menaces de licenciement... Résultat : la visite des ateliers fut bâclée : un sur deux, pour la bonne raison que le second était en grève dans l'unité avec F.O.

A la réception : 250 présents (composés surtout d'employés, cadres, techniciens) sur un effectif de 2.500 personnes. Pour la réunion, sur un total de 1.700 ouvriers environ, on a pu

compter 70 à 80 d'entre eux qui sont sortis. Incontestablement, l'effet était raté. Le discours dura une minute. La cérémonie dans Montluçon ne fut guère plus chaleureuse : sur un effectif d'environ 3.800 travailleurs, alors que le patronat avait donné toutes facilités pour sortir, on a compté environ 80 ouvriers et ouvrières qui sont sortis des entreprises, et en particulier chez BOUSSAC où sur 500 travailleuses, 4 sont sorties.

Et c'était VICHY avec, au meeting, une participation ouvrière minime : à l'E.D.F., malgré l'après-midi de congé accordée, les ouvriers sont venus travailler ; à la Manurhin, 50 ouvriers sur 1.300 sont sortis.

Une délégation des U.L. C.F.T.C., F.O., C.G.T., porteuse de signatures exigeant l'abrogation des mesures antisociales s'était rendue la veille à la Sous-Préfecture.

Mais rien ne peut mieux illustrer l'état d'esprit des travailleurs à l'égard de la politique gaulliste, que la lettre adressée par l'UNION LOCALE FORCE OUVRIERE DE MOULINS au Maire de cette ville, refusant de se rendre à la réception officielle, en raison « des mesures antisociales prises par le premier gouvernement de la V^e République, l'U.L.-F.O. n'ayant pas le droit de cautionner par sa présence la visite officielle de l'homme d'Etat qui a couvert ces mesures... »

Même atmosphère en SAONE-ET-LOIRE, où les organisations C.G.T., la fédération S.F.I.O., les U.D. C.G.T. et S.N.I. appelaient à ne pas se rendre aux cérémonies officielles. Au CREUSOT, où la visite du Général était prévue, la direction avait, là aussi, donné toutes facilités aux travailleurs pour aller l'applaudir, avec cars à leur disposition, etc... Mais les organisations C.G.T. et C.F.T.C. ont pris position contre toute participation ouvrière et 95 % du personnel les ont suivies. Le 17 avril, une imposante délégation C.G.T.-F.O.-C.F.T.C. s'était rendue à la direction pour réclamer une augmentation de salaire de 25 fr. C'est donc devant une assistance manifestement hostile que le général fit un discours de 2 minutes avant de repartir pour DIJON où environ 2.500 personnes (sur 126.000 habitants, constituèrent son auditoire. Parmi les cheminots des listes de pétition à remettre au Président de la République avaient été signées à 98 %, réclamant l'abrogation des mesures antisociales. A la Caisse Régionale Vieillesse, un vote unanime du Conseil d'administration C.G.T., C.F.T.C., F.O., C.G.C., refusait l'invitation qui lui avait été faite en motivant les raisons.

A DIJON comme ailleurs, c'est donc par un fiasco que se terminait cette tournée de 1.000 kilomètres. Fiasco pour de Gaulle, pour son gouvernement, mais mettant en lumière combien la désillusion et le mécontentement des travailleurs sont grands, leur opposition croissante à la politique menée et leur désir que cela change.

Pour la préparation du 32^e Congrès

La C.G.T. vient d'éditer en brochure le « **PROJET DE PROGRAMME D'ACTION DE LA C.G.T.** ».

Réclamez-la à vos syndicats,

Placez-la autour de vous.

— Prix : 10 francs —

Adressez les commandes à : ADMINISTRATION DE LA C.G.T., 213, rue Lafayette, PARIS (10^e). C.C.P. 62-84 Paris.

Une aide aux délégués :

Les ECOLES de la C. G. T.

Le Centre Confédéral d'Education Ouvrière de la C.G.T. vient d'organiser un stage permanent d'une durée d'une semaine, réservé à des militants de la C.G.T., délégués du personnel ou membres de Comités d'Entreprise. Ce stage qui groupait au total 39 participants a connu un vif succès, aussi la direction de la C.G.T. et quelques directions de fédérations nationales ont-elles décidé de renouveler cette expérience.

De l'avis unanime des intéressés, le programme du stage répondait dans l'ensemble à leur attente et à leurs besoins. Il alliait en effet à l'examen des problèmes relatifs aux fonctions de délégué l'étude indispensable de quelques questions de principe devant aider ceux-ci à bien orienter leur activité. Ainsi furent traités les droits et attributions des délégués du personnel et des membres des C.E., les élections professionnelles, le rôle des délégués en matière d'hygiène et de sécurité, le rôle économique et le rôle social du C.E., la liaison des délégués et du syndicat. A ces sujets s'ajoutaient des études générales sur le syndicat, son caractère et son rôle, sur l'exploitation capitaliste et les tentatives « d'association capital-travail », sur l'unité d'action et l'unité syndicale, etc...

La durée très courte du stage ne permettait pas d'embrasser l'ensemble des problèmes posés aux délégués dans l'exercice de leurs fonctions. Il fut cependant possible de traiter l'essentiel en faisant appel à l'expérience des participants au cours de discussions et de larges confrontations.

La défense des revendications des travailleurs et en même temps la sauvegarde et l'amélioration des conquêtes ouvrières, telle l'institution des délégués du personnel et des Comités d'Entreprise, requièrent une

activité sans cesse plus profonde et plus efficace de ceux de nos militants mandatés à ces fonctions. Parmi d'autres efforts, l'organisation de stages de délégués aide incontestablement des camarades à améliorer leur travail en ce sens. Un stage ne saurait suffire, aussi à partir d'octobre prochain, d'autres sessions seront organisées dont nous communiquerons les dates en temps utile dans ce bulletin. Signalons dès à présent une nouvelle initiative de la Direction Confédérale qui organise 3 stages d'une semaine en Mai, Juillet et Octobre, pour les militants de la C.G.T. qui, dans les entreprises, s'occupent des problèmes d'hygiène et de sécurité. Les délégués qu'intéressent ces questions, notamment les membres des Comités d'Hygiène et de Sécurité, doivent, pour suivre ces stages, entrer en contact avec leur Syndicat ou leur Union locale ou départementale qui ont reçu toutes indications pour les inscriptions.



**Vous vous
interroger
sur l'avenir ?**

**La réponse à votre question,
la voici**

la Vie Ouvrière

va fêter son 50^e ANNIVERSAIRE

Des milliers de militants admirables de dévouement et de modestie se consacrent à sa diffusion et portent ainsi la voix de la C.G.T. dans les foyers ouvriers.

Qu'à l'occasion de ce 50^e Anniversaire, leur exemple se multiplie et que de nouveaux militants, en nombre toujours plus grand, viennent renforcer la vaillante armée des diffuseurs de « La Vie Ouvrière ».

Que chaque délégué avec son organisation syndicale aide à l'organisation de la grande campagne pour le renforcement et la diffusion de la « Vie Ouvrière » dans toutes les entreprises, dans les cités et les localités.

Cette brochure qui intéressera tous les JEUNES TRAVAILLEURS ET APPRENTIS est à votre disposition.

Passer commande aux Unions Locales, Unions Départementales ou à la

C.G.T., COMMISSION DE LA JEUNESSE

213, rue Lafayette, PARIS (10^e) - C.C.P. 62-84 Paris

Prix de la brochure : 15 francs — Aux Organisations : 12 francs

QUESTIONS et Réponses

Q. — Le patron refuse de recevoir les réclamations des délégués qui n'ont pas été auparavant présentées individuellement par les salariés intéressés. En a-t-il le droit ?

R. — Non, il n'en a pas le droit. Le statut des délégués dit que ceux-ci peuvent réclamer aux employeurs « toutes les réclamations individuelles et collectives qui n'auraient pas été directement satisfaites », mais ne dit pas que les intéressés doivent obligatoirement présenter eux-mêmes leur réclamation au préalable. Au contraire, la loi précise que les salariés conservent « la faculté » de présenter eux-mêmes leurs réclamations à l'employeur et à ses représentants, ce qui prouve qu'ils n'en ont pas l'obligation.

Le Tribunal Civil de Strasbourg a jugé que les délégués peuvent déposer directement des demandes d'augmentation de salaires (aff. Sté Forges de Strasbourg, Dr. Ouv. 1957, 194). Le Conseil des Prud'hommes de Maubeuge a jugé, dans le même sens, que le délégué peut intervenir sans qu'il soit nécessaire de constater, devant cette intervention, le refus de l'employeur de satisfaire directement un réclamation collective ou individuelle (Aff. Sté Minor, Dr. Ouv. 1958-100). De même, le Conseil des Prud'hommes de la Seine a jugé que les délégués peuvent, dans le cadre des 15 heures payées, sortir de l'établissement pour aller déposer leurs revendications à la Direction Générale (Aff. Sté Rhône Poulenc, Dr. Ouv. 1952-21).

La Cour de Cassation a confirmé le 3 janvier 1957 que la mission des délégués a un sens très large. Elle a décidé qu'un délégué peut, dans le cadre des 15 heures payées pour l'exercice de ses fonctions, participer à une réunion syndicale ayant pour but d'élaborer un projet de convention collective à présenter aux patrons (aff. Sté Laudis et Gyr, 2 arrêts, GP 57-1-50). Comme il est évident que chaque ouvrier ne va pas présenter lui-même, au préalable, ce projet au patron, cela montre que la Cour Suprême reconnaît que les délégués peuvent, dans le cadre de leur mission légale, s'occuper des revendications du personnel et les présenter directement.

Q. — Dans une usine où le patron fait tout pour empêcher les élections, les ouvriers ont élu eux-mêmes leurs délégués d'une manière sommaire, en signant sous une liste et les délégués, tous C.G.T., ont été proclamés élus. Les élections sont-elles valables ?

R. — Une élection irrégulière devient valable si elle n'est pas contestée dans les 15 jours devant le juge de paix (tribunal d'instance).

Une élection sans secret de vote peut être annulée par le juge pour irrégularité. Mais si nos camarades ont été proclamés élus par un bureau de vote qui a signé un procès-verbal ou par un affichage porté à la connaissance de tous et si le délai de 15 jours est passé, nos camarades sont définitivement élus délégués. Protégés par leur mandat, ils organiseront les travailleurs et pourront imposer des élections régulières l'année suivante. Négliger le résultat acquis et considérer le vote comme nul pour refaire les élections serait courir le risque de voir le patron les saboter indéfiniment ou imposer ses propres candidats par les pressions et les menaces.

Q. — Où trouver une documentation sur les droits des chômeurs ?

R. — Le numéro 169 de « Servir », la revue juridique de la C.G.T., paru le 15 mai 1959, contient une étude complète sur les droits des chômeurs (qui se poursuivra dans les numéros suivants) ainsi que les textes officiels. Prix du numéro : 100 francs. Abonnement : 550 francs par an. C.C.P. Paris 4780-27, « La Vie Ouvrière », 18, rue des Fêtes, Paris XIX^e.

Q. — Le patron veut empêcher les délégués de sortir de l'usine pour exercer leur mandat dans le cadre des 15 heures. En a-t-il le droit ?

R. — Non, il n'en a pas le droit. Les délégués du personnel peuvent remplir leur mission en dehors de l'établissement s'ils le jugent nécessaire. C'est en ce sens que s'est exprimée la Cour de Cassation en 1952 et 1955 et toute la jurisprudence adopte la même position.

La Cour de Cassation a même jugé qu'une convention collective ne peut pas valablement exiger que le droit de sortir soit subordonné à l'accord préalable du patron (Opéra de Lyon, Dr. Ouv. 1958-362). Le Conseil des Prud'hommes de Seine en a jugé de même pour un règlement intérieur (aff. BNCL, Dr. Ouv. 1958-403).

Selon les tribunaux, les sorties de l'entreprise dans la limite des 15 ou 20 heures payées, peuvent être justifiées par **tous les motifs relatifs à l'activité interne de l'entreprise** entrant dans le cadre de la mission légale des délégués du personnel ou des membres des C.E. Il ne faut donc pas donner comme motif de sortie une réunion syndicale dont l'ordre du jour ne concerne pas le personnel de l'entreprise.

Il a été jugé qu'entrent dans le cadre des 15 heures payées :

- Une visite à l'inspection du travail ;
- Un déplacement pour déposer des revendications à la direction générale de l'entreprise ;
- Une sortie pour s'entretenir avec des responsables syndicaux d'un débauchage éventuel d'ouvriers ;
- Une démarche auprès de la Sécurité Sociale pour le classement d'une maladie professionnelle contractée dans l'établissement ;
- Une démarche à la Bourse du Travail pour se documenter sur des questions intéressant le personnel de l'entreprise et notamment, sur les statuts de la Mutuelle.

— L'absence d'un délégué du personnel d'une banque, convoqué par son Conseil syndical pour l'examen des questions concernant les employés de banque de la région.

— L'absence pour une réunion avec le Bureau de la Fédération syndicale dans l'intérêt des ouvriers que le délégué est chargé de défendre.

— L'absence de délégués pour se concerter avec les représentants des syndicats des professions intéressées sur les réclamations à présenter.

Toutes les références aux jugements rendus et toutes explications détaillées sur les 15 heures et 20 heures se trouvent dans « Servir » n° 148 (prix : 100 fr. en timbres, à « La Vie Ouvrière », 18, rue des Fêtes, Paris XIX^e).

La Cour de Cassation a jugé le 20 février 1959 que si le patron prétend que l'absence d'un délégué pour mission à l'extérieur de l'usine n'était pas réellement motivée par son activité de délégué du personnel, il lui appartient d'en faire la preuve (aff. Michelin).

A PROPOS DU MARCHÉ COMMUN

Dans le dernier numéro du « Délégué du Personnel », une erreur s'est glissée dans le tableau sur les congés payés. La dernière colonne doit être supprimée. Le nombre de jours supplémentaires est en effet très variable selon les corporations et les conventions.